

Décision

Générale

colonial

Décision n° 1023/SG/FP accordant le capital décès aux ayants droit d'un préparateur contractuel du Service de Santé

n° 1023/SG/FP

Ministère
MINISTÈRE DE LA FONCTION PUBLIQUE

Date de publication
4 juillet 1968

Numéro JO
n° 14 du 25/07/1968

Date du numéro
25 juillet 1968

TEXTE INTÉGRAL

Il sera versé aux ayants droit de M. Alphonse Randrianirina préparateur en pharmacie contractuel (catégorie C, 10e échelon)- qui réunissait 22 ans 27 jours de service à la date de son décès survenu le 27 avril 1968 à Tananarive : — un capital décès égal à douze mois de rémunération d'activité de l'intéressé : — le salaire de congé pour la période du 1 au 27 avril 1968 inclus. La dépense est imputable au budget local.